

Commune de Cudrefin



Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 99-2025** :

Mise à niveau de l'installation électrique du camping communal –
phase 1

Membres de la commission :

Roland Pfister
Sylvain Baumann
Arnaud Heiniger
Didier Gattlen
Alexandre Grossu

Conseil communal du 2 Octobre 2025

La commission des finances, représentée par M. Sylvain Baumann, M. Arnaud Heiniger, M. Didier Gattlen et M. Alexandre Grossu a pris connaissance, le 11 septembre 2025, du préavis n° 99.2025 présenté par M. Jean-Luc Amiet municipal des ports et M. Richard Emmenegger Syndic.

1. Préambule

Ce préavis vise à informer le Conseil communal de la situation de l'installation électrique actuelle du camping, des travaux déjà réalisés et de la planification future. L'objectif est de garantir une alimentation électrique fiable, sûre et adaptée à l'évolution de la consommation du camping dans les années à venir.

2. Objet du préavis

Le camping communal connaît une fréquentation en constante augmentation, notamment en raison de la fermeture récente de plusieurs campings de la région (Gampelen, La Tène, Estavayer-le-Lac). Cette hausse de la demande s'accompagne d'un accroissement significatif des besoins en électricité, en particulier de la part des utilisateurs de mobil-homes modernes, souvent équipés de nombreux appareils électriques (climatisation, chauffage, réfrigérateur, congélateur, lave-linge, etc.).

On observe également une généralisation des bornes de recharge pour véhicules électriques directement sur les parcelles des locataires, ainsi que l'augmentation des besoins en recharge pour les vélos électriques, trottinettes et autres équipements.

L'installation électrique actuelle, datant de 1986, ne permet plus de répondre de manière adéquate à ces nouvelles exigences, tant en termes de capacité que de sécurité. Une mise à niveau de l'infrastructure s'avère donc indispensable pour garantir un service conforme aux attentes des usagers et assurer la sécurité des installations.

3. Phasage du projet de modernisation

Phase	Année	Description
1	2025	Remplacement du transformateur principal
2	2026	Place 1 à 48
3	2027	Place 49 à 177
4	2028	Place 78 à 348
5	2029	Place 501 à 820

4. Justification de la phase 1 (travaux déjà effectués)

Afin de préparer le terrain pour toutes les autres étapes, la première phase – l'installation d'un nouveau transformateur plus puissant – était indispensable. Ce nouveau matériel permet de supporter la demande croissante en énergie et de garantir la sécurité de l'installation.

Ces travaux ont été réalisés au début de l'année 2025 pour un montant de CHF 193'805. Sans cette première étape, il aurait été techniquement impossible de poursuivre les phases suivantes.

5. Nouvelle planification

Suite à l'avis de la Commission des finances (séance du 11 juin 2025), la Municipalité a décidé de :

1. Reporter la réalisation des prochaines étapes à partir de l'automne 2026.
2. Proposer un préavis global en début d'année 2026 pour l'ensemble du projet.
3. Maintenir la phase 1 comme un investissement indispensable et déjà exécuté.

6. Financement

Le montant pour la réalisation de la phase 1 s'élève à CHF 193'805.

Phase 1 : installation d'un nouveau transformateur

Coût des appareillages	81'300.00
Travaux d'électricité	27'570.00
Travaux de fouille	27'020.00
Augmentation des ampères (taxe unique)	25'825.00
Forage dirigé	17'830.00
Raccordement provisoire	6'500.00
Coûts de suivi du chantier	2'760.00
Fourniture et matériel	5'000.00
	193'805.00

7. Conclusions

La mise à niveau des installations électriques du camping communal s'avère indispensable afin de garantir la sécurité, la conformité aux normes en vigueur et le bon fonctionnement des infrastructures.

Cette mise à niveau vise aussi l'augmentation de la qualité du camping – source
Rapport rédigé par Alexandre Grossu

importante de revenus pour la commune, dans le contexte d'attirer des nouveaux clients, déçus par la suppression de trois campings de la région.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,

Où le rapport des commissions compétentes,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter la dépense de CHF 193'805.00 destiné à financer la phase 1 dont, les travaux ont déjà été effectués en début d'année 2025.

1. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :

- a. Financer par les liquidités communales
- b. Amortissement sur une durée de 30 ans.

2. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 2 Octobre 2025

Roland Pfister
Conseiller communal



Sylvain Baumann
Conseiller communal



Alexandre Grossu
Conseiller communal



Arnaud Heiniger
Conseiller communal



Didier Gattlen
Conseiller communal

